LES ŒUFS DE PAQUES D'UN GASCON,

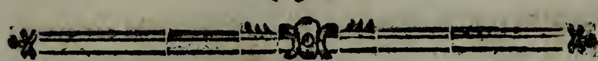
SUIVIS

D'UN CANTIQUE NOUVEAU.



A LIBOURNE.

1788



LES ŒUFS DE PAQUES D'UN GASCON.

CADEDIS, voilà le Carême fini, & notre Parlement de Bordeaux, ni nos amés & féaux le B. de B. & de L. ne pourront faire leurs pâques, parce qu'il ne faut par les faire dans la colère, & que ces Messieurs ont une dent les uns contre les autres. S'ils veulent en bons Chrétiens obéir aux préceptes de l'Eglise, il faut que nos féaux amis se rendent à Libourne, qu'ils embrassent cordialement toute la Magistrature, & la reconduisent en triomphe dans son Sanctuaire; là Monseigneur l'Archevêque de Bordeaux absoudra nos Seigneurs de leurs péchés, & les laissera approcher de la sainte Table; bien entendu que préalablement lesdits féaux auront fait le serment solemnel de ne plus destiner des Lettres closes, & de ne plus permettre que les six mille Commis de leurs bureaux aient sans cesse les poches & les mains plaines de Lettres-de-Cachet; bien entendu que préalablement lesdits féaux auront confessé que ce fut contre toutes les Loix de la justice & de l'humanité, qu'ils portèrent un Roi bon, à exiler un Prince ferme, & des Magistrats intègres; bien

entendu qu'ils auront promis de remédier à tous ces maux, par la douceur, le zele, la bonté, ou bien de se retirer chacun chez soi, s'ils se croyent incapables d'être bons & humains; bien entendu que le Parlement aura, de son côté, enregistré l'Edit des Assemblées provinciales, comme étant une institution salutaire pour la répartition des impôts; qu'il aura banni des Provinces de son ressort, ces petits tyrans, connus sous le nom d'Intendans des Finances; qu'il aura *rogné* les cent griffes du fisc, & forcé les Prêtres & les Nobles à payer une partie des contributions qu'on a, jusqu'ici, fait tomber sur le peuple, & sur-tout sur le peuple Agriculteur.

Bien entendu que les uns & les autres se réuniront pour opérer le bien général, pour persuader au fils de Henri IV & de Louis XII, que l'impôt dont il doit se montrer le plus jaloux, est l'amour de ses Sujets; qu'usurper le pouvoir arbitraire, est une coupable infraction des Loix, blâmable dans un Souverain, & toujours punissable dans ses agens mercénaires.

Que l'Etat se dissout à la longue, lorsque le moteur de la force publique brouille tout, divise tout, oppose sans cesse sa volonté privée à la volonté générale, & rompt le pacte social.

Bien entendu que les uns & les autres se réuniront pour exposer au Souverain des vérités effrayantes; qu'ils lui diront:

Que le droit de commander aux hommes ne donne pas celui de commander aux loix; qu'un Souverain ne seroit pas l'ami de son Peuple, qui voudroit donner force de loix à

des décrets iniques, dont le seul but seroit l'intérêt particulier de sa personne, ou de ses flateurs.

Que dans un Etat bien gouverné, il seroit presque absurde de croire que quatorze (1) Corps de Citoyens réunis, ne puissent pas ce que peuvent deux ou trois individus isolés dans des bureaux ou dans des antichambres; qu'il est de la plus grande importance pour le Chef d'une Nation, & pour le pays qu'il gouverne, de ne point employer dans l'administration de la chose publique, un homme capable d'oublier, un seul instant, le bien général, pour s'abandonner aux caresses de ses Maîtresses, ou pour son intérêt personnel, ou capable encore de dire des affaires de l'Etat: *Que m'importe?*

Que dès que l'attiédissement de l'amour de la Patrie, l'activité de l'intérêt privé, l'orgueil ou la débauche s'introduisent chez le Visir d'un Etat, cet Etat est perdu.

Que la Souveraineté proprement dite, consiste essentiellement dans la volonté générale; qu'il y a un intervalle immense entre le Roi & le tyran; que toute Loi portée par l'un est nulle, si le peuple ne l'a point ratifiée, au lieu que l'autre signifie ses volontés à la pointe des bayonnettes, par des *Cordons* ou des Lettres de cachet.

Bien entendu qu'on lui répétera souvent ces paroles mémorables des Décemvirs, qui, quoique Souverains de Rome, n'osèrent jamais rien ordonner de leur seule autorité, *Rien de ce que nous vous proposons*, disoient-ils à leurs Concitoyens, *ne peut passer en Loi sans votre consentement*,

(1) Les quatorze Parlemens de France.

Romains, soyez vous-mêmes les auteurs des Loix qui doivent faire votre bonheur!

Que Lycurgue, voulant donner des Loix à sa Patrie, commença par abdiquer la Royauté.

Que Rome, dans son plus bel âge, se repentit d'avoir réuni sur les mêmes têtes le pouvoir législatif & le pouvoir souverain; que cette grande faute fit germer en son sein tous les crimes de la tyrannie, & que c'en était fait de la Capitale du monde, si elle n'eût courageusement extirpé la tyrannie.

Bien entendu qu'ils lui diront, qu'un sage Législateur commence, avant tout, par examiner si le peuple auquel il destine ses Loix, est propre à les supporter; que de même que Platon refusa de donner des Loix aux Arcadiens & aux Cyréniens, parce qu'ils étoient trop riches, de même aussi il est des Etats où l'on ne peut porter certaines Loix, parce que les peuples en sont trop pauvres.

Que semblables aux hommes, les Nations ne sont dociles que dans leur jeunesse, qu'elles deviennent incorrigibles en vieillissant; qu'ainsi vouloir détruire les coutumes etablies, des préjugés enracinés, est une entreprise difficile, dangereuse, & presque toujours vaine; qu'il en est de même d'un peuple que d'un pestiferé, l'un & l'autre souffrent avec peine qu'on touche à leurs maux, & frémissent à l'aspect du Médecin.

Qu'il est physiquement impossible qu'un grand Etat soit bien gouverné par un seul homme; qu'il faut que l'étendue

d'un pays soit mesurée aux facultés intellectuelles de celui qui le gouverne, cet homme fût-il le plus valeureux des conquérans, parce qu'il est plus difficile de régir que de conquérir; que pour peu qu'un Etat soit grand, le Monarque est toujours trop petit, & que dès qu'un Roi se donne des Substituts, il s'ensuit trop souvent de grands malheurs.

Bien entendu qu'on tracera à ses yeux le hideux tableau d'une partie de ces malheurs mémorables; qu'on lui dira qu'un Prince ne doit jamais élever aux premieres places que des hommes designés par la voix publique, comme étant éclairés, & capable de les remplir avec honneur; que s'il agit d'après les intrigues des flateurs, il livrera l'administration de son Empire à de petits génies, de petits frippons, de petits intrigans, de petits brouillons, de petits traîtres, remplis de ces petits talens qui réussissent, il est vrai, dans les Cours, mais qui, exercés dans une grande place, ne servent qu'à montrer au public l'ineptie de ceux qui les possedent. Un Fouquet, un Terray, un Calonne, &c., ont suffi pour anéantir tout le bien opéré pendant trois longs régnes, & c'en étoit fait du nom & de l'honneur Français, si un heureux hazard n'eût mis le timon des affaires dans les mains expérimentées de quelques hommes nés pour gouverner, & dont l'administration sage, éclairée & vigoureuse, fait époque dans le pays qu'ils ont sauvé.

Que dans l'état actuel des choses, où la consternation publique & les convulsions du corps politique annonçoient une révolution dangereuse, on a été étonné des ressources & des mesures fixes qu'a trouvé le Ministre Philosophe dont les travaux opiniâtres & les vastes lumières rendent sa pre-

mière ſplendeur à une Monarchie preſque abîmée par ce tas de jolis Régiſſeurs.

Qu'il ne doit donc jamais élever au Miniſtère aucun homme capable de ne voir dans ſa place que l'étendue de ſes droits, au lieu de n'y voir que l'étendue de ſes devoirs; aucun homme capable de croiſer, par une baſſe jalouſie, une opération utile dont la gloire ne lui appartiendroit pas.

Que l'Etat eſt à deux doigts de ſa ruine, quand l'homme chargé d'alimenter la force & la proſpérité publique, n'eſt qu'un vil mercenaire à qui une odieuſe cupidité, l'intrigue & la baſſeſſe ont mérité le maniement des revenus de la Patrie, & qui, parvenu à ce poſte important, abandonne le fiſc en proye à ſes paſſions, à ſes flateurs & à ſes Maîtreſſes, & meſure la ſplendeur de ſa dépenſe à la hauteur de la place qu'il occupe & du rôle que jouent les perſonnes qu'il a l'avantage d'approcher.

Que l'Etat eſt à deux doigts de ſa ruine, quand l'adminiſtration eſt livrée à un charlatan impérieux & dur, qui ne la connoît pas, qui embraſſe le premier ſyſtême que lui ſuggèrent ſes agens, ſon caprice, ou qu'enfante ſon imagination fougueuſe & deſordonnée, le ſuit avec d'autant plus d'entêtement qu'il manque de lumières, & qui, pour jetter les fragiles fondemens du ſien, ne voit que des abſurdités dans leurs opérations, s'irrite à chaque pas contre leurs erreurs prétendues, & trouve l'image du déſordre & du dépériſſement par-tout où les choſes ne répondent pas à la biſarrerie de ſes idées.

Que l'Etat eſt à deux doigts de ſa ruine, lorſque dénué de

de la ſageſſe & de l'expérience néceſſaires pour corriger ce qui eſt défectueux, l'adminiſtrateur ſe laiſſant conduire par ſon goût, ſa fantaiſie, ſon intérêt ou ſes préjugés, ſubſtitue des chimeres à l'ordre établi, veut corriger les abus, & briſe tout par une réforme mal entendue, dont les ſuites ſont d'autant plus allarmantes pour la Nation, *qu'il a pris les poiſons pour les remedes, & que des convulſions réitérées annoncent la mort prochaine du malade.*

Qu'enfin l'Etat eſt à deux doigts de ſa ruine, quand l'adminiſtrateur eſt un prodigue, qui parvient à gérer les affaires d'un Royaume après avoir mal géré les ſiennes propres, & devient l'économe des revenus publics, après avoir diſſipé ſes fonds & s'être ſurchargé de dettes (1).

Bien entendu qu'ils lui diront que la puiſſance, qui vient de l'amour des Peuples, eſt la plus grande.

Qu'il n'eſt pas d'un bon Roi de vouloir être méchant pour ne pas ceſſer d'être Maître.

Qu'on le trompe lorſqu'on lui dit que ſon intérêt eſt que ſon Peuple ſoit foible & miſérable; qu'il eſt au contraire très-eſſentiel, pour un Prince, que ſon Peuple ſoit puiſſant, afin qu'il puiſſe en impoſer à ſes voiſins.

Qu'il eſt un rapport établi par les Loix divines & humaines, entre le Peuple & le Souverain, qui ne peut être détruit ſans donner à l'Etat une ſecouſſe mortelle.

---

(1) M. de Calonne devoit ſix cents mille livres lorſqu'il entra dans le Miniſtere.

Que, lorſque le Gouvernement eſt dans les mains d'un ſeul, il ſe trouve une trop grande diſtance entre le Prince & le Peuple, & qu'alors l'Etat manquant de liaiſon ; il faut pour la former, des *ordres* intermédiaires, il faut des Princes, des Grands de la Nobleſſe, pour les remplir, il faut des Sénats pour les diſcuter & les admettre, s'ils paroiſſent utiles pour le bien général.

Que ces médiateurs, entre le Maître & ſes Sujets, doivent être des Citoyens par excellence ; je veux dire, qu'ils doivent opiner comme des amis de la Patrie, & non comme des mercénaires ſtupides dont l'égoïſme meurtrier ſe pare effrontément du nom ſacré d'amour public, & appellés comme les médecins du corps politique, pour entretenir ou lui rendre la ſanté, en précipitant la décadence & la diſſolution.

Qu'ils obſerveront avec ſoin, que ſi une fois la Puiſſance légiſlative eſt partagée, il n'y aura plus, ni cet accord admirable, ni ce ſecret, ni cette célérité, ni cette activité, qui, ſeules, peuvent lui donner de l'énergie.

Qu'alors l'ignorance & la corruption ſacrifieront la choſe publique à des intérêts particuliers, à des haines, à des jalouſies interminables, & que les fruits de cette lutte démocratique, feront des guerres civiles, la ruine des Loix, & le triomphe du plus fort.

Que l'hiſtoire de tous les peuples atteſte à chaque page cette triſte vérité.

Que la plupart des aſſemblées convoquées à Verſailles,

ont causé une partie de ces malheurs ; que la dernière, même présidée pendant près de quatre mois, par des Princes Philosophes, amis du bien public, n'a rien décidé, tant étoit violent le choc des opinions & des passions différentes qui animoient les membres divers de ce corps respectable.

Qu'on doit s'attendre à cela toutes les fois qu'on mettra aux prises des hommes unis par des intérêts différens. Or, on avoit réunis à Versailles le Clergé & la Noblesse, c'est-à-dire, ceux qui possèdent toutes les terres pour les porter à créer un impôt sur les terres. Etoit-il vraisemblable qu'il accédassent à cette demande qui diminuoit leur revenu d'un dixième, en les soumettant à des impôts qu'ils eurent toujours soins de faire retomber sur la classe la plus malheureuse ?

Que cependant il faut qu'il y ait des tributs que la Nation offre à son Souverain.

Que ces tributs ne sont d'aucune obligation pour l'homme isolé, parce que n'ayant besoin de personne, il a le droit de vivre pour lui seul, & que nul être au monde n'est en droit d'exiger de lui des secours & des services qu'il n'implore pas.

Qu'il n'en est pas de même de l'homme qui vit dans l'état social. Celui-ci n'est rien par lui-même, il ne respire, il n'est soutenu que par les objets qui l'entourent.

Qu'il existe entre lui & le corps politique, un pacte sacré, par lequel ses possessions, ses jouissances & ses forces appartiennent à la force publique.

Que les moyens de maintenir cette force qui constitue la dignité & la sûreté d'une Nation, sont dispendieux.

Que les dépenses ne peuvent avoir lieu sans un grand revenu, & que ce grand revenu suppose des contributions.

Que ces contributions doivent se faire par les Citoyens; qu'ils doivent les offrir eux-mêmes au Souverain.

Que ce n'est point à cet exacteur sanguinaire, connu sous l'odieux nom de *Fermier*, qu'est réservé cet honneur. Trop long-tems il a calculé les gouttes du sang des Peuples exténués par ses déprédations, calomnié auprès d'un Prince qui les aime; trop souvent il a couvert du masque du zéle ses vexations, ses vils artifices, & précipité les provinces au dernier terme de la déprédation & de la misère, tandis que ses coffres regorgent de richesses.

Qu'il est temps de substituer une régie paternelle pour recevoir les contributions du Citoyen à l'usage tyrannique des Fermes inconnues chez tous les peuples libres & riches. Louis XVI, dont les principes sont humains & réfléchis, a été plusieurs fois effrayé des ravages qu'elles font dans les villes & sur-tout dans les campagnes; mais des administrateurs avides, qui vendoient aux traitans les avenues du Trône comme ils vendoient à d'autres citoyens les domaines royaux & les emplois subalternes, appuyerent toujours les intérêts de la ferme, enveloppèrent de ténèbres l'extention immense qu'elle a donné aux impôts, & lui firent craindre un bouleversement entier dans la confusion où étoient les affaires, si l'on se permettoit le moindre changement.

Bien entendu enfin, que les Miniſtres, les Parlemens, & la Nobleſſe, ſentiront la néceſſité de réparer leurs erreurs de politique, qu'ils comprendront qu'il leur faut combiner & réunir entre eux, une maſſe de forces, propre à faire ceſſer des alarmes qui jettent l'Etat & le commerce dans une conſternation & une langueur dont nos voiſins pourroient profiter.

Qu'ils formeront une ligue patriotique, conduite & animée par un homme extraordinaire, capable de tout voir, de tout entreprendre, de tout exécuter, échauffé de cet eſprit public, qui n'entra jamais que dans les âmes grandes & vertueuſes, également verſé dans la connoiſſance des mœurs & des affaires.

Que les uns & les autres abdiqueront leurs erreurs, leurs préjugés, & ſe hâteront d'adopter des principes féconds en bons événemens; alors éclatera une proſpérité durable; alors ſeront diſſipés ces nuages ſombres qui obſcurciſſent la félicité publique; alors un jour ſerein luira ſur le plus beau ciel du monde, la nature & la raiſon reprendront les rênes de l'Empire, & les Peuples joyeux s'empreſſeront de faire des vœux au Ciel, pour les auteurs de cette révolution ſi déſirée.

CANTIQUE NOUVEAU,

Sur un air ancien.

Enfin voici le tems paſcal,
Peut-être que le bacchanal
De nos Parlemens finira :
Alleluia, alleluia, alleluia, alleluia.

Meſſieurs de Rennes & de Bordeaux;
De grace jugez en repos,
Ou l'on vous excomunîra :
Alleluia, &c.

Comme c'eſt un tems de pardon,
Il vous faut, ſur un autre ton,
Faire *Arrétés*, &c.
Alleluia, &c.

Approuvez tout, Edits, Arrêts;
Impôts & Lettres de cachet,
De bon cœur on vous abſoudra ;
Alleluia, &c.

Qu'a gagné le Duc d'Orléans,
Cet apôtre du droit des gens,
Toute l'année il chantera:
Alleluia, &c.

Saint-Vincent & d'Eprémesnil,
Pourroient bien tâter de l'exil,
Pour prix de leurs vifs brouhaha;
Alleluia, &c.

FIN.